L'Expansion
29 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 09 - 01 75 55 10 00

MAI 07
Mensuel
OJD : 160211

Surface approx. (cm²) : 181

LE FISC, HERITIER LEGITIME

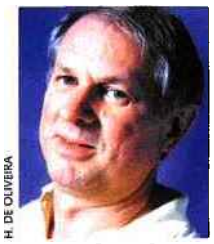
H. DE OLIVEIRA

Par Helmuth Cremer,
chercheur
a l'Institut
d'économie
industrielle
de l'université
de Toulouse

Faut-il abréger les jours de la taxe sur la mort ? Les droits de succession sont impopulaires, et rapportent peu à l'Etat (1 % des recettes fiscales). Avant d'en arriver à la fraude et à l'évasion, les contribuables disposent de moyens légaux pour y échapper. Résultat : à richesse comparable, l'impôt à acquitter peut varier dans des proportions considérables d'un héritage à l'autre. Beaucoup de pays, dont les Etats-Unis, ont aboli les droits de succession, et on peut se demander si la France ne devrait pas suivre cet exemple. Une option d'autant plus séduisante que la pression fiscale est très élevée dans l'Hexagone.

Demandons-nous d'abord ce qu'est un « bon » système fiscal. Un « bon » système fiscal doit solliciter les individus selon leur capacité à payer, et donc les riches devraient payer plus que les pauvres. Pour comprendre le rôle des héritages, considérons un monde hypothétique dans lequel les individus se différencient par leur productivité, c'est-à-dire leur capacité à générer des revenus dans leur activité professionnelle. Pour le reste, tous les individus sont identiques et sont nés avec la même richesse initiale. A mesure qu'ils vieillissent, leurs patrimoines vont se différencier, puisqu'ils dépendront des revenus. Comme cette hétérogénéité provient de rémunérations du travail différentes, celles-ci peuvent servir de base à la fiscalité. Il n'est pas nécessaire de taxer la richesse, pas plus que les revenus du capital.

Mais, dans la réalité, les inégalités de patrimoine s'expliquent par de nombreux facteurs, héritage en tête. Pour devenir très riche, mieux vaut démarrer avec une solide fortune familiale (ou faire un beau mariage) qu'avoir du talent. Taxer exclusivement les revenus du travail s'avérerait donc défavorable aux individus nés pauvres. C'est pourquoi l'impôt ne doit plus seulement être fondé sur les revenus du travail et qu'il faut également taxer les successions et les revenus du capital.

> *« Le système actuel des droits de succession n'est certes pas impopulaire sans raison. »*

Cet argument ne doit pas être interprété comme un plaidoyer pour laisser en l'état le système actuel, qui n'est pas impopulaire sans raison. Une réforme est indispensable pour le rendre plus équitable et s'assurer que des héritiers dans une situation similaire sont soumis au même régime. Cette exigence d'équité horizontale n'implique pas que tous les transferts de patrimoine doivent être taxés. Il faut non pas remettre en cause les franchises exonérées de droits, mais continuer à aller dans le sens d'une taxation plus légère des donations entre vivants que des héritages.

Eléments de recherche : IDEI ou Institut d'Economie Industrielle : centre de recherche en économie, dépendant de l'université de Toulouse, toutes citations